



**Direction des
Services
Judiciaires**

Paris, le 13 juillet 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

***Défilé du 14 Juillet 2017 :
Deux magistrats judiciaires défilent en tête du corps des greffiers militaires,
« Le droit est notre arme »***

Composée de magistrats détachés du ministère de la Justice et de greffiers militaires, la division des affaires pénales militaires (DAPM) est une interface cruciale entre le monde militaire et le monde judiciaire. Rattaché à la direction des services juridiques du ministère des Armées, le corps des greffiers militaires est peu connu. **Alors qu'il fête cette année ses 160 ans d'existence**, c'est la première fois qu'il participe au défilé sur les Champs-Élysées.

A sa tête, se trouvera le magistrat colonel Aurore Chauvelot, cheffe de la DAPM et première femme à exercer le commandement de ce corps et, **dans ses rangs, le magistrat lieutenant - colonel Michaël Humbert, chef du bureau des relations extérieures et de la valorisation des compétences.**

Tous deux ont pris leurs fonctions au 1^{er} octobre 2016 mais sont détachés auprès du ministère de la Défense depuis 2014.

Quatre magistrats détachés exercent aujourd'hui leurs fonctions au sein de la DAPM. **Dépourvus de toute attribution juridictionnelle, ils assurent un rôle d'analyse et de conseil en matière de procédure pénale, de droit pénal et de traitement des affaires militaires par les formations spécialisées des juridictions de droit commun et gèrent l'ensemble du corps des greffiers militaires.**

Contact presse – Direction des Services judiciaires du ministère de la Justice
com.dsj-cab@justice.gouv.fr / 01 70 22 87 37



Ministère de la Justice



www.justice.gouv.fr



JusticeGouv



@justice_gouv